

Processus de désignation et d'élection de l'Alliance ACT pour le Comité directeur et le Comité des candidatures et des désignations

Du 28 octobre au 1^{er} novembre 2018, l'Alliance ACT organisera sa troisième Assemblée générale à Uppsala (Suède). À cette occasion, un nouveau Comité directeur et un nouveau Comité des candidatures et des désignations seront élus pour le prochain cycle de gouvernance.

Le processus approuvé par le Comité directeur, et décrit en détail ci-dessous, permet aux membres d'ACT de participer à différents niveaux tout au long du processus d'établissement de la liste finale. Il s'agit notamment pour eux de proposer des candidats, de participer aux forums nationaux de l'Alliance ACT (ou aux forums régionaux et sous-régionaux, le cas échéant) qui approuvent les candidats, d'envoyer d'éventuelles objections formelles à l'égard de candidats figurant sur la liste au Comité des candidatures et des désignations, et enfin, de proposer d'autres candidats le premier jour de l'Assemblée en cas de désistements. Enfin, les membres d'ACT réunis en Assemblée générale élisent les membres du Comité directeur et du Comité des candidatures et des désignations à partir d'une liste de candidats présentée par ce dernier, en veillant à assurer un bon équilibre entre hommes et femmes, entre Églises/partenaires spécialisés, entre régions, entre continuité et changement, et entre compétences professionnelles.

Conformément aux Statuts et au Règlement de l'Alliance ACT, le Comité directeur se compose de vingt (20) membres au maximum, selon la répartition suivante:

Organismes internationaux:

- 1 représentant du COE (siège permanent)
- 1 représentant de la FLM (siège permanent)
- 1 membre global de l'Alliance ACT

Représentation des régions:

- 3 représentants d'Afrique
- 3 représentants d'Asie
- 3 représentants d'Europe occidentale
- 3 représentants de la région Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes
- 2 représentants d'Amérique du Nord (États-Unis et Canada)
- 1 représentant d'Europe centrale et orientale
- 1 représentant de la région Pacifique, Australie et Aotearoa Nouvelle-Zélande
- 1 représentant du Moyen-Orient

Conformément au Règlement de l'Alliance ACT, le Comité des candidatures et des désignations compte cinq (5) membres au maximum, choisis selon les critères suivants:

- Équilibre entre pays du Sud et pays du Nord
- Les candidats comprennent parfaitement les critères d'adhésion
- Les candidats bénéficient d'une expérience de longue date et d'une grande connaissance du mouvement œcuménique
- Les candidats connaissent parfaitement l'Alliance ACT

Seules les organisations membres d'ACT en règle (par exemple les membres qui ne sont pas suspendus) peuvent désigner des candidats pour le Comité directeur ou le Comité des candidatures et des

désignations. Seules les candidatures ayant reçu le soutien du forum approprié de l'Alliance ACT (forum national, sous-régional, régional ou global) sont prises en compte. Dans les cas où le membre ne peut appartenir à aucun forum national, sous-régional ou régional, la candidature doit recevoir le soutien d'au moins trois (3) organisations membres d'ACT dans la région concernée. Le COE et la FLM, qui disposent d'un siège permanent au Comité directeur, ne sont pas tenus de recevoir ce soutien pour désigner leurs représentants.

Le Comité directeur nommera, sur proposition du Secrétaire général, un commissaire chargé du bon déroulement des élections. Cette nomination sera soumise à l'approbation de l'Assemblée au début de celle-ci. Lors des séances de travail, les sièges seront répartis de manière à ce que les délégués votants soient regroupés tous ensemble, facilitant ainsi le dépouillement des votes. Si possible, un système de vote électronique sera utilisé.

Processus de désignation et d'élection de l'Alliance ACT avec calendrier

DE JUILLET À OCTOBRE 2017 – Les membres remplissent le formulaire de désignation

Au plus tard le 31 octobre 2017:

- Les membres de l'Alliance ACT qui souhaitent proposer des candidats au Comité directeur ou au Comité des candidatures et des désignations remplissent le formulaire de désignation adapté.
- Les membres d'ACT envoient le formulaire de désignation rempli à l'organisateur du forum national/sous-régional/régional de l'Alliance ACT pertinent pour le pays où se trouve le siège du membre.
- Dans les cas où aucun forum de l'Alliance ACT n'existe pour le pays concerné, l'organisation doit recevoir le soutien d'au moins trois (3) organisations membres d'ACT dans la région qui sera représentée par le candidat.
- Le membre de l'Alliance ACT proposant une candidature ajoutera le Secrétariat de l'Alliance ACT en copie de la demande d'approbation envoyée au forum approprié ou aux membres d'ACT (ajoutez en copie Alexandra Segura: alexandra.segura@actalliance.org).

DE NOVEMBRE 2017 À FÉVRIER 2018 – Approbation par les forums

Au plus tard le 28 février 2018:

- Les forums d'ACT ou les membres ayant reçu une demande d'approbation d'un candidat doivent étudier la demande (par exemple en la traitant lors d'une réunion du forum) et décider de soutenir ou non le candidat.
- Le nombre de candidats pouvant être approuvés par les forums de l'Alliance ACT n'est pas limité. Les forums sont encouragés à soutenir tous les candidats qualifiés qui le demandent. Il est recommandé de veiller à l'équilibre entre hommes et femmes, et entre compétences.
- Si le forum décide de soutenir le candidat, le formulaire de désignation doit être signé et renvoyé au membre qui a demandé l'approbation.
- Le membre de l'Alliance ACT désignant un candidat doit envoyer le formulaire de désignation

ayant reçu l'approbation adéquate au Secrétariat de l'Alliance ACT (Alexandra Segura: alexandra.segura@actalliance.org) au plus tard le 28 février 2018.

MARS 2018 – Examen des candidatures par le Comité des candidatures et des désignations

Au plus tard le 31 mars 2018

- Le Comité des candidatures et des désignations vérifie les listes de candidats envoyées par les membres en fonction des compétences et exigences figurant dans le mandat du Comité directeur ou du Comité des candidatures et des désignations de l'Alliance ACT.

AVRIL 2018 – Le Comité des candidatures et des désignations informe les membres et les forums si le nombre de candidats est insuffisant

Au plus tard le 30 avril 2018

- Le Comité des candidatures et des désignations informe les membres et les forums concernés si le nombre de candidats remplissant les critères est insuffisant pour une région donnée, et octroie un mois supplémentaire aux membres pour proposer d'autres candidats.

MAI 2018 – Les membres proposent d'autres candidats si nécessaire

Au plus tard le 31 mai 2018

- Tout membre de l'Alliance ACT désignant des candidats supplémentaires doit envoyer le formulaire de désignation du nouveau candidat ayant reçu l'approbation adéquate au Secrétariat de l'Alliance ACT (Alexandra Segura: alexandra.segura@actalliance.org) au plus tard le 31 mai 2018.

JUIN 2018 – Le Comité des candidatures et des désignations envoie la liste des candidats aux membres

Au plus tard le 30 juin 2018

- Le Comité des candidatures et des désignations effectue une dernière vérification, établit la liste des candidats qualifiés et envoie cette liste accompagnée de biographies succinctes à toutes les organisations membres de l'Alliance ACT qui devront signaler, le cas échéant, leurs objections formelles à l'égard d'un quelconque candidat présent sur la liste.

JUILLET 2018 – Signalement des objections formelles

Au plus tard le 31 juillet 2018

- Le cas échéant, les organisations membres de l'Alliance ACT signalent au Comité des candidatures et des désignations toute objection formelle à l'égard d'un candidat figurant sur la liste.

AÔÛT 2018 – Le Comité des candidatures et des désignations examine les objections

Au plus tard le 31 août 2018

- Le Comité des candidatures et des désignations examine les objections reçues et se prononce sur chacune d'entre elles.

SEPTEMBRE 2018 – Le Comité des candidatures et des désignations envoie la liste finale aux membres

Au plus tard le 15 septembre 2018

- Le Comité des candidatures et des désignations établit la liste finale de tous les candidats répondant aux exigences et l'envoie à toutes les organisations membres de l'Alliance ACT.

29 octobre 2018 – Réunions régionales

- Uniquement en cas de désistements de candidats¹, les régions sont autorisées à désigner d'autres candidats pour le Comité directeur, les postes de gouvernance (Président, Vice-président ou Trésorier) ou le Comité des candidatures et des désignations.
- Les régions auront la possibilité de rencontrer leurs candidats au nouveau Comité directeur, ainsi que les candidats aux postes de gouvernance et au nouveau Comité des candidatures et des désignations.
- Les régions indiqueront au Comité des candidatures et des désignations quels candidats sont prêts à siéger au Comité exécutif².

29 et 30 octobre 2018 – Le Comité des candidatures et des désignations présente la liste finale des candidats au Comité directeur et au Comité des candidatures et des désignations, et prépare les listes de candidats aux postes de gouvernance et au Comité exécutif

- Le Comité des candidatures et des désignations finalisera et présentera la liste finale des candidats à l'élection des membres du nouveau Comité directeur, ainsi que la liste finale des candidats à l'élection des membres du nouveau Comité des candidatures et des désignations.
- Le Comité des candidatures et des désignations présentera deux listes alternatives parmi les candidats qui souhaitent se présenter aux postes de gouvernance (Président, Vice-président et Trésorier).
- Le Comité des candidatures et des désignations élaborera deux listes parmi les candidats aux quatre sièges du Comité exécutif qui restent à pourvoir et qui seront soumis au vote du Comité directeur nouvellement élu.

31 octobre 2018 – Élection du Comité directeur, du Président, du Vice-président et du Trésorier, ainsi que du Comité des candidatures et des désignations

- L'Assemblée vote pour élire les membres du nouveau Comité directeur, et ce, sur la base de la liste des candidatures présentée par le Comité des candidatures et des désignations.
- L'Assemblée vote pour élire le Président, le Vice-président et le Trésorier, et ce, sur la base des deux listes alternatives présentées par le Comité des candidatures et des désignations.
- L'Assemblée vote pour élire les membres du nouveau Comité des candidatures et des désignations, et ce, sur la base de la liste des candidatures présentée par le Comité des

¹ Si un membre de l'Alliance ACT a nommé un candidat, mais que durant l'Assemblée, ledit membre n'est pas en règle ou si le candidat n'est plus employé ou membre du Comité de l'organisation membre, cela sera considéré comme équivalent au retrait de sa candidature.

² Le Comité exécutif se compose, au maximum, de 7 membres. Le Président, le Vice-président et le Trésorier font partie du Comité exécutif. L'équilibre entre pays du Nord et pays du Sud sera recherché.

candidatures et des désignations.

31 octobre 2018 – Le nouveau Comité directeur élit les quatre sièges du Comité exécutif restant à pourvoir

- Le nouveau Comité directeur élit parmi ses membres quatre membres du nouveau Comité Exécutif, sur la base des listes préparées par le Comité des candidatures et des désignations.

Si vous avez des questions concernant ce processus, n'hésitez pas à contacter l'une des personnes suivantes: Rév. Cornelia Fullkrug-Weitzel, présidente du Comité des candidatures et des désignations (cornelia.fuellkrug-weitzel@brot-fuer-die-welt.de) ou Alexandra Segura, coordinatrice globale des relations avec les membres et du renforcement des forums (Alexandra.Segura@actalliance.org).

- Pièces jointes:**
1. Mandat des membres du Comité directeur
 2. Mandat du président de l'Alliance ACT
 3. Mandat du vice-président de l'Alliance ACT
 4. Mandat du trésorier de l'Alliance ACT
 5. Mandat des membres du Comité des candidatures et des désignations
 6. Formulaire de désignation pour les membres du Comité directeur (seulement en Anglais)
 7. Formulaire de désignation des membres du Comité des candidatures et des désignations (seulement en Anglais)
 8. Présentation PowerPoint résumant le processus de désignation et d'élection
 9. Principe du «plus 1» (+1)